



**Mairie d'IFS**  
**Esplanade François Mitterrand**  
**B.P. 44 – 14123 IFS**

Tél : 02-31-35-27-27  
Fax : 02-31-78-30-09

Département

**CALVADOS**

Canton

**CAEN XVI**

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Le 26 juin

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 juin 2023

Date d'affichage 16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 31

**Etaient présents :** Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Elodie CAPLIER, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nicolle ANTHORE, Aurélie TRAORE et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Etienne DOREY, Françoise DUPARC, Martine LHERMENIER, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

**Absents excusés :** Thierry RENOUF, Elodie CAPLIER, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nicolle ANTHORE, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

**Secrétaire de séance :** Clément HUYGHE et Sonia CANTELOUP.

### N° 2023-081 – SIGNATURE AVEC LA VILLE DE FLEURY-SUR-ORNE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT

Dans le cadre de sa programmation, la Ville d'IFS organise un certain nombre d'évènements à l'attention des habitants. Pour se faire, les agents des services techniques de la collectivité sont fortement mobilisés afin de permettre la réalisation de ces actions dans des conditions optimales.

Ainsi, compte tenu de l'organisation du Ciné plein air le vendredi 30 juin qui s'inscrit dans le cadre de l'été sur un plateau en partenariat avec la Ville de Fleury-sur-Orne et de l'amplitude horaire de cet évènement (montage à partir de 9 heures et démontage jusqu'à 1 h du matin), il est proposé la signature d'une convention avec la Ville de Fleury-sur-Orne permettant la mise à disposition d'un électricien.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 21 juin 2023 ;

**CONSIDERANT** le besoin de s'appuyer sur un agent supplémentaire ayant des compétences et habilitations électriques ;

**CONSIDERANT** la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Fleury-sur-Orne ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DECIDE** de recourir à la mise à disposition d'un agent par la mairie de Fleury-sur-Orne via une convention jointe en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

I/s, le 26 juin 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENBRE



Rendue exécutoire le : 30 juin 2023

Affichée le : 30 juin 2023

**Acte à classer**

2023-081

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-30T13-38-12.00 ( MI246075103 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230630-2023-081-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Signature avec la Ville de Fleury-sur-orne d'une convention pour la mise à disposition d'un agent

Date de décision : 30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [081.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[17a. convention de mise à disposition Sébastien GUERIN.PDF](#) Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Mis à jour

Transmis

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 11:57

Date 30/06/23 à 12:14

Date 30/06/23 à 13:38

Date 30/06/23 à 13:45

Par [LELONG EMILIE](#)

Par [LELONG EMILIE](#)

Par [LELONG EMILIE](#)



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE  
MONSIEUR SEBASTIEN GUERIN  
AUPRES DE LA COMMUNE D'IFS



ENTRE : la commune de Fleury-sur-Orne représentée par son Maire Marc LECERF d'une part,

ET : la commune d'IFS représentée par son Maire Michel PATARD-LEGENDRE, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Objet**

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, la commune de Fleury-sur-Orne met Monsieur Sébastien GUERIN, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à disposition de la commune d'ifs.

**ARTICLE 2 : Nature des fonctions exercées par le fonctionnaire mis à disposition**

Monsieur Sébastien GUERIN, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe est mis à disposition en vue d'exercer les fonctions d'électricien dans le cadre de l'organisation d'un cinéma en plein air.

**ARTICLE 3 : Durée de la mise à disposition :**

Monsieur Sébastien GUERIN est mis à disposition de la commune d'ifs le 30 juin 2023 de 09h00 à 12h00.

**ARTICLE 4 : Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition :**

Le travail de Monsieur Sébastien GUERIN est organisé par la commune d'ifs sur le site d'installation du cinéma en plein air (forêt d'ifs).

La commune de Fleury-sur-Orne continue à gérer la situation administrative de Monsieur Sébastien GUERIN.

**ARTICLE 5 : Rémunération du fonctionnaire mis à disposition :**

La commune de Fleury-sur-Orne verse à Monsieur Sébastien GUERIN la rémunération correspondant à son grade ou à son emploi d'origine (émoluments de base, indemnité de résidence, supplément familial + indemnités et primes liées à l'emploi)

**ARTICLE 6 : Remboursement de la rémunération**

Sans objet.

**ARTICLE 7 : Modalités de contrôle et d'évaluation des activités du fonctionnaire mis à disposition**

En cas de faute disciplinaire, la commune de Fleury-sur-Orne est saisie par la commune d'ifs.

**ARTICLE 8 : Fin de la mise à disposition**

La mise à disposition de Monsieur Sébastien GUERIN peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- de la commune de Fleury-sur-Orne
- de la commune d'Ifs
- de Monsieur Sébastien GUERIN

**ARTICLE 9 : Juridiction compétente en cas de litige**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Caen.

**ARTICLE 10 : Élection de domicile**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- pour la commune de Fleury-sur-Orne à l'Hôtel de Ville – 10 rue Serge Rouzière - 14123 Fleury-sur-Orne
- pour la commune d'Ifs à l'Hôtel de Ville – Esplanade François Mitterrand – 14123 Ifs.

La présente convention sera :

- Notifié(e) à l'intéressé(e),

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion
- Comptable de la collectivité.

Fait en double exemplaire à Fleury-sur-Orne, le 27/06/2023

Pour la commune de Fleury-sur-Orne  
Le Maire,

Marc LECERF.

Pour la commune d'Ifs  
Le Maire

Michel PATARD-LEGENDRE

